



Décision n° 2020-05

Portant annulation du marché de travaux de peinture dans le cadre de la construction du restaurant scolaire polyvalent avec la société EPH

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le code de la commande publique
- Vu la délibération du Maire n°2019/09 attribuant le lot peinture de la construction du restaurant scolaire polyvalent
- Vu le courrier de la société EPH en date du 4 septembre 2020 indiquant ne pouvoir exécuter les prestations du lot 10 : peinture ;
- Vu le courrier de la commune de Landrecies en date du 7 septembre 2020 indiquant accepter la résiliation du marché de travaux de peinture dans le cadre de la construction du restaurant scolaire polyvalent.

Décide

Article 1 : le marché de travaux du lot 10 : peinture dans le cadre de la construction du restaurant scolaire polyvalent de Landrecies avec la société EPH, sise 55 rue des écoles, 59330 HAUTMONT est résilié sans indemnité.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 24 septembre 2020

Le Maire,
François ERLEM